

MAIRIE DE LE MONTELLIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2025

L'an 2025, le 5 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de LE MONTELLIER, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Patrice MARTIN, Maire.
Date de convocation : 28 novembre 2025 – Secrétaire de séance : Emilie Carreau
Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 9 – Nombre de pouvoir : 0 – Nombre de votants : 9

Etaient présents et ont pris part au vote : Patrice Martin, Fabien Boeglin, Patricia Monard, Emilie Carreau, Karole Goncalves Mineiro, Myriam Kerkeni, Alban Ridet et Jean-Michel Salvadori, Roger Poizat

Etaient absents : Daniel Rousset et Karole Martignat

Le quorum étant atteint, Mr Patrice Martin, Maire, ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : il propose la désignation de Emilie Carreau, conseillère, comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Emilie Carreau comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 novembre 2025, Mr Patrice Martin, Maire, soumet à observation le procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Aucune observation n'est apportée, le procès-verbal de la séance du 6 novembre est approuvé.

>- Délibération modificative budgétaire de fin d'année :

Le conseil valide toutes les lignes budgétaires modifiées, après présentation de l'état des dépenses et recettes de l'année.

>- Compte-rendu du conseil d'école :

203 élèves se répartissent dans nos 3 écoles sur 9 classes, soit une moyenne de 22,5 enfants par classe.

Le nombre d'enfants est en baisse cette année de 12 élèves. 45 sont scolarisés dans notre école.

>- Informations bibliothèque :

2 responsables de la Bibliothèque Départementale de Prêt sont intervenues pour une visite de suivi. Plusieurs points sont à améliorer pour le maintien de la convention, dont l'informatisation de la gestion de prêt, l'obligation de formation pour au moins 2 bénévoles, etc. La commission bibliothèque se réunira pour étudier les coûts annuels que cela engendre.

➤ **Questions diverses :**

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Judith Torgue, employée communale, est désignée comme agent recenseur.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Maire lève la séance à 19h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Patrice Martin

La secrétaire de séance,
Emilie Carreau